

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nadia Mallais	Numéro de permis 2021125	Date d'inspection Le 19 octobre 2022	
Nom de l'établissement La Garderinade		Numéro de téléphone (506) 855-4947	
Adresse 158 rue Albini Dieppe NB E1A 1T7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Durant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé les enfants jouer des jeux libres ainsi que des jeux dirigés.  Le ratio est respecté durant l'inspection de renouvellement.

original signé par Tina Richard Tardif	Le 19 octobre 2022
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date

original signé par Nadia Mallais	Le 19 octobre 2022
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date